



Changement d'employeur durant la première année de TDS

Par **hichmen**, le **20/03/2019** à **10:09**

Bonjour,

Je suis passé d'étudiant à salarié étranger "consultant en informatique" depuis Octobre 2018 après un changement de statut.

Je souhaite changer d'employeur (même domaine d'activité, meilleur salaire) avant de passer la première année (sachant que j'ai récupéré mon titre de séjour salarié).

Que dois-je faire:

1-démissionner et redéposer un autre dossier de changement de statut (et/ou autorisation de travail).

2-demander de mettre fin à ma période d'essais afin de pouvoir changer d'employeur

En vous remerciant.

Cordialement,

Par **morobar**, le **20/03/2019** à **17:47**

Bonjour,

En période d'essai, la démission ou le licenciement se traduisent par rupture de période d'essai sans justification à fournir.

Mais il paraît préférable pour une éventuelle éligibilité aux A.R.E. demander à l'employeur de

prendre l'initiative de la rupture.

J'ignore par contre les effets sur la pérennité de votre statut